



## Partage maison freres et soeur

Par **lol94**, le **16/03/2014 à 20:53**

Bonjour,

J'avoue ne pas être très doué avec les histoires d'héritage vu que je ne voulais pas en entendre parler. Là je suis en plein dedans car on vient de perdre nos parents. Nos parents viennent de dcd et avaient une maison et notre sœur vit dedans avec ses enfants. Nous souhaitons lui laisser car peu de revenus. nous avons notre bien. Elle n'a pas les moyens de racheter les parts. Peut-on refuser l'héritage pour qu'elle garde la maison? Sinon une autre solution? D'avance merci.

Par **janus2fr**, le **17/03/2014 à 07:59**

Bonjour,

Oui, vous pouvez tout à fait refuser un héritage...

Par **lol94**, le **17/03/2014 à 09:40**

Donc si nous 2 refusons l'héritage, elle pourra garder la maison puisque elle ne le refusera pas?

Par **janus2fr**, le **17/03/2014 à 13:01**

Tout à fait.

Mais attention, si vous refusez l'héritage, c'est tout l'héritage, pas seulement la maison. S'il n'y a rien d'autre, cela ne change rien, mais s'il y a d'autres biens ou sommes d'argent, votre sœur héritera de tout.